



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 16134

Numéro SIREN : 794 786 699

Nom ou dénomination : 2 SWAG

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2014 sous le numéro de dépôt 88827



1408891901

DATE DEPOT : 2014-09-25

NUMERO DE DEPOT : 2014R088827

N° GESTION : 2013B16134

N° SIREN : 794786699

DENOMINATION : 2 SWAG

ADRESSE : 8 rue de la Cossonnerie 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2014/09/23

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

RI 23/09/14

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte depose le :
25 SEP. 2014
Sous le N° : 88827

2 SWAG

Société à Responsabilité Limitée

8 RUE DE LA COSSONNERIE
75001 Paris

13B16134

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 2 SWAG EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

2 SWAG

Société à Responsabilité Limitée

8 RUE DE LA COSSONNERIE
75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 2 SWAG EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 23 septembre 2014

Khalid EL BAYADE

Commissaire à la transformation